



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
5 avril 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année

Lettres identiques datées du 5 avril 2023, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Une fois de plus, même en ces journées les plus saintes du calendrier, et malgré des avertissements et appels répétés, Israël ne cesse d'attiser les sensibilités religieuses et menace de provoquer une implosion destructrice pendant le ramadan, la Pâque juive et Pâques, en continuant de commettre des violences contre des civils palestiniens, y compris contre les fidèles musulmans innocents de la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif à Jérusalem, de se livrer à des actes de provocation, d'incitation et d'agression dangereux dans ce lieu saint, d'arrêter et de détenir des civils par centaines, et de mener des frappes aériennes militaires contre la bande de Gaza.

L'occupation par Israël du territoire de la Palestine, motivée et perpétuée par son entreprise de colonisation illégale et son ensemble de politiques d'apartheid contre le peuple palestinien, contribue directement à l'instabilité et à la violence et fait obstacle à une paix et une sécurité justes.

Il ne s'agit pas d'un soi-disant « cycle de violence » ou d'« affrontements » entre deux camps. Les brutalités récurrentes perpétrées contre des fidèles palestiniens pacifiques à la mosquée Al-Aqsa, qui est un lieu saint vénéré par les musulmans du monde entier et réservé au culte musulman, n'ont rien de normal, même si elles se répètent inlassablement sous cette occupation illégale. Elles sont condamnables, enfreignent le droit international et toutes les valeurs morales, et ne doivent pas être normalisées ni passées sous silence. On ne peut qu'imaginer l'indignation qui saisirait la communauté internationale si des scènes aussi horribles étaient observées dans une synagogue ou une église.

Pourtant, ce matin avant l'aube, nous avons vu une fois de plus les forces d'occupation israéliennes prendre d'assaut le Haram el-Charif pour attaquer violemment et passer à tabac les fidèles palestiniens de la mosquée Al-Aqsa, dont beaucoup passent traditionnellement la nuit à prier, à se recueillir et à réciter le Coran



pendant le mois de ramadan, mois sacré pour les musulmans. Cette agression visait manifestement à leur faire quitter les lieux alors qu'ils priaient en toute quiétude.

Sur des images vidéo, on voit des soldats israéliens agresser brutalement des fidèles à l'aide de matraques, de grenades incapacitantes et de gaz lacrymogènes pour les forcer à partir, et l'on entend des femmes et des enfants appeler à l'aide. Plusieurs Palestiniens ont été blessés lors de l'attaque et, selon la Société du Croissant-Rouge palestinien, les forces d'occupation israéliennes ont empêché les médecins de porter secours aux blessés. En outre, au moins 500 Palestiniens ont été arrêtés et détenus par les forces d'occupation israéliennes. Une infirmerie située dans l'enceinte de la mosquée a également été prise d'assaut par des soldats israéliens, qui l'ont entièrement saccagée.

Tous ces faits ont lieu dans un contexte marqué par la multiplication des appels lancés par des colons juifs extrémistes qui cherchent à violer le caractère sacré de la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif et menacent d'effectuer des sacrifices rituels, comme l'abattage d'un animal, sur le lieu saint pendant la Pâque juive, qui commence aujourd'hui. Ces extrémistes dangereux, parmi lesquels figurent des membres du soi-disant « Mouvement des fidèles du mont du Temple », ont incité à la prise d'assaut massive du Haram el-Charif pendant la Pâque juive et appelé à plusieurs reprises à la destruction de la mosquée Al-Aqsa, menaçant de déclencher une guerre de religion dévastatrice. De toute évidence, ils se sentent enhardis par la présence et le rôle de premier plan des extrémistes dans le Gouvernement israélien, dont le ministre d'extrême-droite Ben-Gvir, qui, poursuivant sa longue série de provocations et d'incitations au racisme, a récemment tenu ces propos : « Les Juifs doivent monter sur le mont du Temple. Ce lieu n'est pas réservé aux Arabes ». Tous ces actes dangereux et criminels doivent être condamnés et doivent cesser.

Nous demandons à la communauté internationale, y compris au Conseil de sécurité, de condamner sans équivoque ces agressions contre le peuple palestinien et ses lieux saints et d'exiger qu'Israël, Puissance occupante, mette un terme à tous ses agissements illégaux et dangereux et se conforme aux obligations que lui imposent le droit international, notamment le droit humanitaire, ainsi que les résolutions pertinentes des organes de l'ONU, dont les résolutions [476 \(1980\)](#), [478 \(1980\)](#) et [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, et les accords conclus.

Il faut également exiger d'Israël qu'il respecte pleinement le statu quo historique et juridique de la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, ainsi que l'autorité du Waqf musulman et l'administration du Royaume hachémite de Jordanie. Le maintien du statu quo dans ce lieu saint très sensible pendant le ramadan et à tout moment, ainsi que dans tous les autres lieux saints de Jérusalem, y compris ses églises, et en particulier en ces jours où les fidèles chrétiens viennent dans la ville pour célébrer Pâques, est essentiel pour garantir la liberté de culte et la sécurité de tous les fidèles et pour éviter le déclenchement d'un conflit religieux aux conséquences graves.

En outre, nous nous devons de rappeler une fois de plus qu'Israël, en tant que Puissance occupante, n'a aucun droit de souveraineté sur Jérusalem-Est occupée, y compris la vieille ville et ses lieux saints, indépendamment de toute déclaration unilatérale ou de la prétendue « Loi fondamentale ». Les fidèles palestiniens ont le droit de prier librement et en toute sécurité dans les lieux saints de la ville, y compris à la mosquée Al-Aqsa, et ce, à tout moment, sans aucune entrave ni crainte de violence et de représailles de la part de la Puissance occupante, de ses forces militaires extrémistes et de ses milices de colons, dont la présence sur notre territoire est illégale.

Cette réalité inquiétante et dangereuse ne saurait être ignorée et il faut s'en occuper de toute urgence. Israël prouve chaque jour qu'il n'est nullement intéressé

par la paix et qu'il compte poursuivre ses agressions contre les Palestiniens, bafouer leurs droits humains, coloniser et annexer leurs terres et détruire toute perspective d'une paix juste et sûre. Israël agit au vu et au su de la communauté internationale, animé par la conviction de longue date qu'il n'aura pas à subir les conséquences de ses crimes.

Il est temps de tordre le cou à cette conviction. Une action collective rapide et sérieuse est indispensable pour protéger la vie des civils et éviter la poursuite de la déstabilisation par la Puissance occupante, ses militaires bellicistes et ses colons extrémistes et radicaux, qui incitent ouvertement à une déflagration. Il faut notamment demander que soient établies les responsabilités concernant les violations des droits humains et les crimes de guerre commis par Israël, y compris devant la Cour pénale internationale et la Cour internationale de Justice, afin d'amener Israël à mettre fin à toutes ses politiques et pratiques illégales.

Nous ne relâcherons pas les efforts que nous faisons pour rendre justice au peuple palestinien et à ses droits humains inaliénables, notamment le droit de rentrer dans sa patrie et d'y vivre en paix et en sécurité en tant que peuple libre. Nous appelons donc à nouveau toutes les nations du monde éprises de paix et de liberté à se joindre à notre juste combat et à agir immédiatement pour respecter les obligations que leur imposent la Charte et le droit international. Il est temps que tous les États et organisations agissent de manière responsable, amènent Israël à répondre de ses actes et prennent des mesures concrètes en vue de la décolonisation et du démantèlement de l'apartheid, car tant que cette occupation coloniale illégale et ce régime d'apartheid perdureront, il n'y aura jamais de paix.

La présente lettre fait suite aux 783 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet des injustices historiques que continue de subir le peuple palestinien et des crimes perpétrés par Israël, Puissance occupante, dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 27 mars 2023 ([A/ES-10/931-S/2023/228](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**